


 Ville de Châteauneuf sur Charente

Membres en exercice: 27

Membres présents: 25

Suffrages exprimés: 27

République Française

 Délibération N° 2020-102
 Conseil Municipal du 30 Septembre 2020
DATE DE CONVOCATION : 24 Septembre 2020
CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K. GAI - B. LAFAYE –G. MIGNON - M. VILLEGER – MH. AUBINEAU - T. DEGRANDE – P. FRÉON – M.A. CHEVALIER – C. BONNEAU - G. MICHELY – JP DESLIAS – JF CESSAC – P. ORMECHE – K. PERROIS – S. BROUILLET – W. BOURGEOU – E. PISANI – A. DUBRUN – F. GUIRAO - H. ROSARIO – E. CLEMENTEL - S. RAYNAUD - C. NANGLARD - P. BERTON

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : S. DELIMOGES donne pouvoir à P. BERTON – C. RAFIN donne pouvoir à S. RAYNAUD

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: S. DELIMOGES – C. RAFIN

SECRETAIRE DE SÉANCE : P. FRÉON

OBJET : MODIFICATION DES TARIFICATIONS SCOLAIRES 2020-2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Éducation et notamment en son article R.53-52, les tarifs de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles et primaires de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge,

Vu la délibération n° 2020-62 du 1^{er} juillet 2020 relative à la tarification scolaire pour l'année 2020/2021,**Considérant** les modifications d'organisation et d'horaires,Le Conseil Municipal, entendu les explications de son Maire, et après en avoir délibéré, décide **PAR 27 VOIX POUR** :

- ✚ d'appliquer à compter du 1^{er} octobre 2020, les tarifs de cantines et de garderie/études surveillées comme suit :

Services	Désignations	Tarifs 2020/2021
Cantine	Enfants domiciliés à Châteauneuf + enfants castelnoviens dont accord de participation de la commune de résidence (Birac et Graves-Saint Amant)	2.55 €
Cantine	Enfants non domiciliés à Châteauneuf	3.35 €
Cantine	Enfants ULIS quelque soit la Commune	2.55 €
Cantine	Adultes	4.30 €
Maternelle	Garderie : par enfant et par heure (matin et/ou soir)	1.05 €
Primaire	Forfait garderie du matin	1.05 €

AR PREFECTURE

016-211600903-20200930-2020_102-DE
Regu le 06/10/2020

Primaire	Forfait garderie/études surveillées du soir jusqu'à 18h30	1.90 €
Primaire	Retard inférieur à 30 minutes	8.73 €
Primaire	Retard supérieur à 30 minutes	17.46 €

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE